

## Compte-rendu sommaire du Conseil Municipal du 12 février 2019

Présents :

Franck RAYNAL - Eric MARTIN - Sylvie TRAUTMANN - Guy BENEYTOU - Gilles CAPOT - Patricia GAU - Jérémie LANDREAU - Emmanuel MAGES - Irène MONLUN - Pascale PAVONE - Naji YAHMDI - Stéphane MARI - Aurélie DI CAMILLO - Benoît GRANGE - Fatiha BOZDAG - Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Gladys THIEBAULT - Pierrick LAGARRIGUE - Zeineb LOUNICI - Jean-François BOLZEC - Laurent DESPLAT - Didier BROUSSARD - Laurence MENEZO - Dominique POUSTYNNIKOFF (à partir de DEL2019\_032) - Karine PERES - Benoît RAUTUREAU - Marie-Céline LAFARIE - Maxime MARROT - Stéphanie JUILLARD (à partir de DEL2019\_032) - Valérie WASTIAUX GIUDICELLI - Dany DEBAULIEU - Didier SARRAT - Gérard DUBOS - Laure CURVALE - Anne-Marie TOURNEPICHE - Betty DESPAGNE - Sonya MULLER - Sébastien SAINT-PASTEUR

Absents ayant donné procuration :

Isabelle DULAURENS	procuration à	Maxime MARROT
François SZTARK	procuration à	Valérie WASTIAUX GIUDICELLI
Jean-Luc BOSC	procuration à	Guy BENEYTOU
Dominique POUSTYNNIKOFF	procuration à	Karine PERES (jusqu'à DEL2019_031)
Stéphanie JUILLARD	procuration à	Pascale PAVONE (jusqu'à DEL2019_031)
Philippe DESPUJOLS	procuration à	Dany DEBAULIEU
Jean-Louis HAURIE	procuration à	Sébastien SAINT-PASTEUR
Patrick GUILLEMOTEAU	procuration à	Anne-Marie TOURNEPICHE

Absents :

Caroline VION (jusqu'à DEL2019\_031)

Secrétaire de séance : Jérémie LANDREAU

\*\*\*

### Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du lundi 10 décembre 2018

\*\*\*

### Rendu compte des décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations au titre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

\*\*\*

#### **aff n°DEL2019\_029 : Conseil économique, social et environnemental local de Pessac (CESEL) - Recommandations pour la simplification des indicateurs de suivi du Rapport annuel Développement Durable de Pessac**

Le Conseil Municipal décide :

- de prendre acte des recommandations proposées par le CESEL,
- d'associer les membres du CESEL aux travaux qui seront réalisés sur ces questions,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

#### **aff n°DEL2019\_030 : Conseil économique, social et environnemental local de Pessac (CESEL) - Préconisations pour lutter contre les îlots de chaleur dans les écoles de la commune**

Le Conseil Municipal décide :

- de prendre actes des préconisations proposées par le CESEL afin de les intégrer dans tout

nouveau projet d'établissement scolaire.

- d'élaborer et de mettre en œuvre un programme d'aménagement des espaces extérieurs des écoles, visant à développer les îlots de fraîcheur et à lutter contre les îlots de chaleur.
- d'associer les membres du CESEL et l'ensemble de la communauté éducative pessacaise à l'expérimentation qui sera réalisé en 2019 pour la création d'un îlot de fraîcheur dans une cour d'école.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**aff n°DEL2019\_031 : Conseil économique, social et environnemental local de Pessac (CESEL) - Dispositif d'aide à l'hébergement intergénérationnel solidaire sur Pessac**

Le Conseil Municipal :

- d'approuver le lancement de l'expérimentation du dispositif d'aide « Hébergement Intergénérationnel Solidaire Pessac » pour l'année universitaire 2019/2020.
- d'associer les membres du CESEL au suivi de cette expérimentation.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**aff n°DEL2019\_032 : Agenda des Solutions Durables - Rapport annuel d'information en matière de développement durable - année 2018**

Le Conseil Municipal décide de prendre acte de la présentation du rapport annuel 2018 en matière de développement durable.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**aff n°DEL2019\_033 : Égalité Femmes / Hommes - Rapport de situation comparée et politiques publiques - année 2018**

Le Conseil Municipal décide de prendre acte de la présentation du rapport de situation sur l'égalité Femmes/Hommes pour l'année 2018.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**aff n°DEL2019\_034 : Rapport sur les orientations budgétaires - année 2019**

Le Conseil Municipal décide de prendre acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires 2019 de la Ville de Pessac.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**aff n°DEL2019\_035 : Rapport annuel des Recours Administratifs Préalables Obligatoires (RAPO) - année 2018**

Le Conseil Municipal décide de prendre acte de la présentation du rapport annuel des Recours Administratifs Préalables Obligatoires pour l'année 2018.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**aff n°DEL2019\_036 : Convention entre la Ville de Pessac et la Société Protectrice des Animaux**

Le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention entre la Ville de Pessac et la Société Protectrice des Animaux de Bordeaux et du Sud-Ouest, afin de lui confier le soin d'assurer les obligations communales en matière de fourrière,
- d'approuver que soit versée, en contre-partie à la SPA, une participation financière de 16 810,20 €.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**aff n°DEL2019\_037 : Remboursement des frais de ramassage d'animaux sur la voie publique - Actualisation des tarifs**

Le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser à facturer aux propriétaires d'animaux ramassés sur la voie publique et clairement identifiés, le remboursement des frais d'enlèvement (102 € pour un animal vivant et 96 € pour un animal mort)

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**aff n°DEL2019\_038 : Restructuration et extension des écoles Jean Cordier - Maîtrise d'œuvre - avenant n°2 au marché n°17002**

Le Conseil Municipal décide d'approuver la passation d'un avenant n°2 au marché n°17002 relatif au transfert du contrat à la société PATRIARCHE – 4 allée du Lac de Garde – Savoie Technolac – BP 285 – Le Bourget-du-Lac (73375).

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**aff n°DEL2019\_039 : Restructuration et extension des écoles Jean Cordier - avenants n°1 au marché n°18010B et n°2 au marché n°18010L**

Le Conseil Municipal décide d'approuver la passation des avenants n°1 au marché n°18010B conclu avec la société SMS et n°2 au marché n°18010L conclu avec la société SPIE Industrie & Tertiaire.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**aff n°DEL2019\_040 : Villa Clément V - Construction d'une maison des associations - avenant n°1 au marché n°18025B**

Le Conseil Municipal décide d'approuver la passation de l'avenant n°1 au marché n°18025B conclu avec la société SMS.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**aff n°DEL2019\_041 : Protocole d'accord transactionnel avec la société BOUYGUES Bâtiment Centre Sud-Ouest**

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver les termes du protocole d'accord transactionnel entre la Commune de Pessac et l'entreprise Bouygues Bâtiment Centre Sud-Ouest (BBCSO), sise 22 avenue Pythagore à Mérignac, ayant pour objet l'émission d'un titre de recette à l'encontre de l'entreprise BBCSO pour un montant de 7 913,43 € TTC afin de régler les dépenses engagées par la Ville.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.**

**Abstention de Mmes DEBAULIEU, TOURNEPICHE, DESPAGNE, MULLER et CURVALE et de MM. SARRAT, DUBOS, SAINT-PASTEUR, DESPUJOLS, HAURIE et GUILLEMOTEAU.**

**aff n°DEL2019\_042 : Prise en charge de différents frais de mission liés à l'exercice des mandats locaux**

Le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser le remboursement des frais de missions, de séjours et de transport générés par l'exercice des mandats confiés dans l'intérêt de la commune, ainsi que des frais de représentation s'y rapportant,
- de dire que le règlement des frais engagés pourra être effectué directement sur le budget communal sur production, par le fournisseur, d'un mémoire en double exemplaire.

**La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.**

**Abstention de Mmes DEBAULIEU, TOURNEPICHE, DESPAGNE, MULLER et CURVALE et de MM. SARRAT, DUBOS, SAINT-PASTEUR, DESPUJOLS, HAURIE et GUILLEMOTEAU.**

**aff n°DEL2019\_043 : Remboursement des frais de mission des agents de la Ville de Pessac**

Le Conseil Municipal décide d'autoriser l'indemnisation des agents en mission sur le territoire métropolitain, sur présentation des pièces justificatives correspondantes, en adoptant les forfaits indiqués ci-dessus.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**aff n°DEL2019\_044 : Création d'une indemnité de départ volontaire**

Le Conseil Municipal décide de créer une indemnité de départ volontaire qui pourra être versée aux fonctionnaires et agents contractuel en CDI à la suite de leur démission. Le montant de cette indemnité sera proportionnel à l'ancienneté de l'agent dans la collectivité sans pouvoir dépasser le plafond correspondant au double de la rémunération annuelle brute perçue au cours de l'année civile précédant le dépôt de la démission.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**aff n°DEL2019\_045 : Suppression des attributions de concessions perpétuelles - Création de concessions trentenaires**

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la création de concessions trentenaires pour un tarif de 200 €/m<sup>2</sup>
- d'approuver la suppression des attributions des concessions perpétuelles à compter de la signature de la délibération
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes afférents.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**aff n°DEL2019\_046 : Avenues Jean Jaurès et du Poujeau - Acquisition de deux propriétés auprès de Bordeaux Métropole**

Le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser l'acquisition du bien bâti cadastré BO 412 d'environ 155 m<sup>2</sup> et de l'emprise de terrain nu d'environ 279 m<sup>2</sup> à détacher de la parcelle BO 116, propriétés de Bordeaux Métropole aux conditions mentionnées ci-dessus ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir ;

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**aff n°DEL2019\_047 : Centre d'activités des Échoppes - Renouvellement de la convention de mise à disposition de locaux avec la DRAC Nouvelle Aquitaine - Service Régional de l'Archéologie**

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le renouvellement de la convention de mise à disposition avec la DRAC Nouvelle Aquitaine (Service Régional de l'Archéologie) pour les locaux situés au sein du bâtiment D du Centre d'activités des Échoppes aux conditions mentionnées ci-dessus ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**aff n°DEL2019\_048 : Centre administratif Georges Pompidou - avenant n°2 au bail administratif de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Gironde**

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver les termes de l'avenant n°2 au bail administratif conclu avec la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Gironde ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir ;

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**aff n°DEL2019\_049 : Procédure d'enquête publique prévue par le décret 78-498 du 28 mars 1972 relatif aux titres de recherches et d'exploitation des opérations de géothermie - Demande d'autorisation de recherche et d'ouverture des travaux miniers de doublets géothermiques à basse température des lycées Alfred Kastler et Victor Louis à Talence**

Le Conseil Municipal décide d'émettre un avis favorable à la demande d'autorisation de recherche et d'ouverture des travaux miniers de doublets géothermiques à basse température des lycées Alfred Kastler et Victor Louis à Talence.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**aff n°DEL2019\_050 : Inscriptions scolaires - Actualisation du règlement intérieur**

Le Conseil Municipal décide d'approuver la nouvelle version du règlement des inscriptions scolaires annexé à la délibération et applicable à partir de la campagne d'inscriptions 2019.

**La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.**

**Abstention de Mme CURVALE.**

**aff n°DEL2019\_051 : Services péri et extrascolaires de la Ville de Pessac - Actualisation du règlement intérieur**

Le Conseil Municipal décide d'approuver la nouvelle version du règlement intérieur des services péri et extrascolaires annexé à la délibération et applicable à partir de la campagne d'inscriptions 2019.

**La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.**

**Abstention de Mme CURVALE.**

**aff n°DEL2019\_052 : Services péri et extrascolaires de la Ville de Pessac - Maintien des tarifs - année scolaire 2019/2020**

Le Conseil Municipal décide d'approuver les tarifs 2019/2020 des services péri et extrascolaires et leurs conditions d'application à compter de la rentrée scolaire 2019.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**aff n°DEL2019\_053 : Séjours été à Sanguinet et à Saint Lary - Tarifs 2019**

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver les tarifs proposés et leurs conditions d'applications,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout document permettant la participation d'organismes extérieurs au financement de ces séjours.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**aff n°DEL2019\_054 : Activités Saint Lary - Tarifs 2019/2020**

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver les tarifs proposés et leurs conditions d'applications à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019.
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document permettant la participation d'organismes extérieurs au financement, à l'accueil ou à l'organisation de ces séjours.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**aff n°DEL2019\_055 : Activité complémentaire Accueil de loisirs - Tarif 2019/2020**

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver les tarifs proposés et leurs conditions d'applications,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document permettant la participation d'organismes extérieurs au financement de ces séjours.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**aff n°DEL2019\_056 : Signalement dans le SUDOC (système universitaire de documentation) des publications en série conservées à la Médiathèque Jacques Ellul - Convention avec l'Université de Bordeaux**

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention avec l'Université de Bordeaux pour le signalement dans le SUDOC des publications en série conservées à la Médiathèque Jacques Ellul pour une durée de cinq ans,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à la signer ainsi que tous les documents s'y rapportant pendant toute sa durée d'application.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**aff n°DEL2019\_057 : Motion sur la suppression des objets en plastique**

Le Conseil Municipal délibère et réaffirme :

- sa volonté à mettre en œuvre l'agenda des solutions durables 2017/2020 qui conforte quatre objectifs prioritaires : ville ensemble, climat, nature et biodiversité, modes de production et de consommation responsable ; pour tendre vers une municipalité exemplaire,
- sa détermination à supprimer les objets en plastique (touillettes, pailles, verres) à horizon 2020 dans tous les services municipaux,
- son engagement à réduire considérablement l'utilisation des plastiques dans les cantines scolaires et au restaurant municipal dédié aux agents.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

***La séance est levée à 23h30***